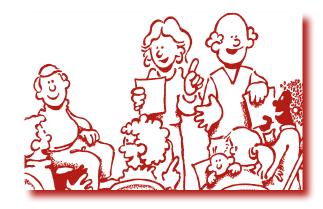
Rôle d'une ou d'un ADMINISTRATEUR



1. COLLABORER AUX TÂCHES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

- **Participer** à part entière aux discussions et aux décisions du conseil d'administration, tous les membres du CA étant égaux.
- **Donner** un coup de main dans la réalisation des tâches du CA.
- **Être** solidaire avec les décisions du CA et favoriser l'unité de l'association.

2. FAIRE LE LIEN AVEC LES LOCATAIRES

- **Informer** les autres membres du CA de ce qui se passe dans l'immeuble et des préoccupations ou besoins des locataires.
- Tenir les locataires au courant des décisions du CA en évitant les potins.
- **Encourager** les locataires à participer le plus possible aux réunions et activités de l'association.

3. PARTICIPER AU BON FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

- **Soutenir** la bonne marche de l'association et la réalisation des mandats donnés par les locataires réunis en assemblée.
- **Être** actif et présent aux diverses activités organisées par l'association.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Regardez vos règlements généraux
- Lisez le guide des associations de locataires de la FLHLMQ intitulé Ensemble pour agir
- Consultez le site www.flhlmq.com



Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ)

2520, rue Lionel-Groulx, bureau 202, Montréal, H3J 1J8 514 521-1485 • 1 800 566-9662 info@flhlmq.com • www.flhlmq.com